

Renens, le 8 février 2016

Démolition des bâtiments de la Rue de l'Avenir 5 et 7 à Renens

La Municipalité de Renens maintient sa position sur la démolition des bâtiments de la rue de l'Avenir 5-7 en raison de leur insalubrité qui ne permet plus de garantir la sécurité des occupants et condamne l'occupation illicite de ces lieux. Elle déplore la communication unilatérale adoptée par les squatters et a décidé d'ouvrir une action judiciaire à leur encontre. Les travaux initialement prévus pour le 1^{er} février 2016 sont reportés jusqu'à l'aboutissement de cette procédure.

Rappelons que la Municipalité a pris, fin 2013 sur la base de différents rapports d'ingénieurs et d'architectes, la décision de résilier les baux des locataires des bâtiments de la rue de l'Avenir 5 et 7 et de démolir ces 2 bâtiments une fois les locataires relogés. Ces immeubles ont été acquis par la commune dans les années 80, dans un état déjà qualifié de vétuste et dans l'optique d'une démolition future en vue d'un nouveau projet. Les études ont confirmé l'état d'insalubrité des bâtiments qui ne permettent plus de garantir la sécurité des habitants sans de lourds travaux de mise en conformité. Elles ont conforté aussi l'option d'une démolition des bâtiments, par ailleurs non classés, plutôt qu'une rénovation. L'ampleur d'une rénovation n'aurait pas permis d'utiliser tout le potentiel offert par ce terrain au centre-ville et aurait engendré des coûts trop importants pour maintenir des loyers abordables.

La Municipalité a alors pris l'engagement d'aider à reloger durablement les personnes concernées, tant devant les locataires informés fin 2013, que devant le Conseil communal, qui l'avait exigé lors de sa décision du 10 septembre 2015 allouant à la Municipalité le crédit nécessaire à la démolition des bâtiments. Ce crédit comprend également un aménagement provisoire du site (espace vert, potager urbain suite à un vœu du législatif), ainsi qu'un crédit comprenant une démarche participative et un concours d'architecture, portant sur l'avenir de tout l'Îlot de la Savonnerie. Aujourd'hui, tous les locataires sont relogés, ainsi que l'Association Franc-Parler.

Depuis 2013 et dans la période transitoire, la Municipalité a mis à disposition sans contre-partie les logements à l'ALJF, Association pour le logement des Jeunes en formation. Des squatters ont peu à peu occupé l'ensemble des surfaces, ce qui a été toléré à la condition que les occupants quittent les lieux au début des travaux. Ceux-ci auraient dû débiter le 1^{er} février, plus tard qu'initialement prévu en octobre 2015.

Cette clause n'a pas été respectée et les entreprises commandées n'ont pu commencer les travaux. Deux rencontres ont eu lieu la semaine précédente avec les squatters pour exposer la position de la Municipalité. Les occupants ont ensuite annoncé publiquement qu'ils refusaient de quitter les lieux. Cette communication unilatérale met ainsi fin au dialogue et à la tentative de conciliation demandant une évacuation des lieux. La Municipalité a donc décidé dans sa séance du 5 février d'ouvrir une procédure judiciaire pour demander l'évacuation des lieux. Elle ne peut en effet accepter une occupation à moyen terme de ses bâtiments, tant par souci de sécurité que par sa responsabilité vu l'état de ces bâtiments, que par respect envers les locataires dont les baux ont été résiliés.

La Ville de Renens a toujours eu une attitude de dialogue et d'ouverture vis à vis des squats, quand la situation rendait une occupation possible. Elle a toujours su trouver une voie de communication et la même approche avec le présent collectif a été appliquée. La Municipalité est donc extrêmement déçue de l'attitude de ses interlocuteurs qui ont sciemment refusé de remplir leurs engagements de partir le moment venu. Elle déplore la voie unilatérale et illégitime choisie par le collectif alors que les étapes décisionnelles et le processus démocratique ont été parfaitement respectés.

Renseignements :

Marianne Huguenin, Syndique – 079 424 38 42

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81